

# Retours sur le séminaire « Construction du projet LIFE Stratégique Nature pour la France » vendredi 08/10/2021 – Région Parisienne

Dans le cadre du projet LIFE BTP « Biodiversité  
Intégrée dans les territoires et les politiques »

Action B « Préparation du projet stratégique sur la nature »



# SOMMAIRE

<b>I. Contexte de la journée</b> .....	<b>4</b>
I.1 Objectif de la journée .....	4
I.2 Déroulé de la journée et participants .....	4
<b>II. Synthèse des travaux</b> .....	<b>7</b>
II.1 Cadrage des travaux et méthode d'animation.....	7
II.2 Synthèse des résultats.....	11
<b>III. Restitution des échanges</b> .....	<b>16</b>
III.1 Réactions aux interventions en plénière.....	16
III.2 Réactions aux restitutions des ateliers thématiques .....	18
III.3 Réactions à la table ronde de conclusion (A. CAZIN, F. GAUTHIEZ, M. SOMMIER) .....	18

# I Contexte de la journée

# I. Contexte de la journée

Le présent document synthétise les principaux apports du séminaire de « Construction du projet LIFE Stratégique Nature pour la France », qui s'est tenu le 8 octobre 2021 à Bagnolet.

## I.1 Objectif de la journée

L'Office français de la biodiversité (OFB), appuyé par le Ministère de la Transition écologique, est en charge du montage d'un projet LIFE Stratégique Nature portant en particulier sur :

- La poursuite du développement de la mise en œuvre et de la gestion du réseau Natura 2000 ;
- Des actions sur les infrastructures vertes associées telles que l'amélioration de la connectivité des sites Natura 2000 ou des services écosystémiques fournis.

A terme, ces actions doivent permettre de contribuer significativement :

- A la conservation, au maintien et/ou à la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- A la réduction des pressions sur les habitats et les espèces ;
- A la restauration d'écosystèmes dégradés.

Alors que le projet est aujourd'hui au stade de candidature et doit être déposé en avril 2023, un séminaire de lancement rassemblant les parties-prenantes a été organisé en octobre 2021 avec les objectifs suivants :

- **Aligner les partenaires nationaux sur le cadre et les rôles attendus** dans le projet ;
- **Cadrer collectivement les axes prioritaires** du projet ;
- **Partager les modalités de travail et la suite des travaux**, notamment dans le cadre d'une phase de concertation régionale.

## I.2 Déroulé de la journée et participants

Le séminaire s'est tenu le 8 octobre 2021 sous un format hybride : plus de 160 participants étaient présents soit à Bagnolet soit à distance (une soixantaine de personnes, uniquement pour les temps de plénière) lors d'une journée entière de travail. Les participants étaient représentatifs des différents niveaux d'instances et acteurs nationaux, régionaux et locaux qui prendront part au projet :

- **Commission Européenne** ;
- **Ministères** : Ministère de la Transition Ecologique, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère en charge des sports ;
- **Office français de la biodiversité** : Direction nationale et directions régionales ;
- **Gestionnaires d'espaces naturels** : Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réserves naturelles de France, Parcs Nationaux, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Office national des forêts... ;
- **Référénts techniques de politiques de biodiversité ou équivalent** (service ou établissement public) : Agences de l'eau, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, représentants de DREAL, Agences régionales de la Biodiversité... ;
- **Scientifiques ou représentants d'organismes scientifiques** : UMS PatriNat, Muséum national d'Histoire naturelle... ;
- **Représentants d'associations et organisations pour l'environnement** : Union internationale pour la conservation de la nature, Ligue de Protection des Oiseaux, Surfrider Foundation Europe, Société Nationale de Protection de la Nature, France Nature Environnement, WWF, Noé... ;
- **Elus ou associations d'élus** : Villes de France, France urbaine élus municipaux.

La journée a été rythmée par **un premier temps de plénière**, qui présentait le cadre du LIFE Stratégique Nature pour la France, **puis par des temps de travail en sous-groupes**.

Les travaux en sous-groupes traitaient de 4 thématiques à fort enjeu pour orienter le contenu du LIFE Stratégique Nature pour la France. Les résultats de ces échanges sont présentés dans la suite du document.

Horaire	Séquence	Intervenants
<b>1<sup>ère</sup> partie : Plénière</b>		
<b>9h30 – 9h45</b>	Introduction	<b>Pierre DUBREUIL</b> , Directeur général de l'OFB <b>Sophie-Dorothee DURON</b> , Adjointe au directeur de la Direction de l'eau et de la biodiversité, MTE
<b>9h45 – 10h05</b>	Les projets LIFE Stratégique Nature : ambition, cadre de référence, et modalités de mise en œuvre	<b>Jérémie CRESPIEN</b> et <b>César SEOANEZ</b> , Direction Environnement de la Commission Européenne
<b>10h05 – 10h25</b>	Enjeux de conservation et de restauration de la biodiversité dans les aires protégées françaises métropolitaines et d'outre-mer	<b>Julien TOUROULT</b> , Directeur de l'UMS Patrimoine
<b>10h25 – 10h45</b>	La stratégie nationale des aires protégées 2030, vers une politique intégrée de protection de la nature	<b>Matthieu PAPOUIN</b> , Sous-directeur, Direction de l'eau et de la biodiversité, MTE
<b>10h45 – 11h00</b>	Premières hypothèses pour la construction d'un projet LIFE Stratégique Nature en France	<b>François GAUTHIEZ</b> , Directeur de l'appui aux stratégies pour la biodiversité, OFB
<b>2<sup>ème</sup> partie : Ateliers thématiques</b>		
<b>11h15 – 13h15</b>	<b>Ateliers thématiques</b>	Travaux en sous-groupes
<b>3<sup>ème</sup> partie : Restitutions</b>		
<b>14h30 – 16h00</b>	Restitution des travaux des ateliers et échanges	Rapporteurs thématiques
<b>16h00 – 16h30</b>	Conclusion	

# II Synthèse des travaux

## II. Synthèse des travaux

### II.1 Cadrage des travaux et méthode d'animation

Quatre thématiques avaient été pré-identifiées afin d'étudier les principaux sujets qui feront le LIFE Stratégique Nature pour la France :



Le cadrage de ces thématiques a été communiqué aux participants en amont du séminaire.

#### Atelier 1 : La restauration des habitats dégradés

Le mauvais état de conservation d'un grand nombre d'habitats (cf. indicateurs ONB) nécessite d'engager des actions de reconquête et d'agir sur les principales pressions qu'ils subissent. Cette ambition, figurant également dans la stratégie européenne pour la biodiversité, a besoin d'être plus clairement définie en France.

*Peut-on se fixer des objectifs de restauration et à quel horizon ? Faut-il avoir des cibles prioritaires ? Disposons-nous d'outils fiables pour identifier et suivre les milieux à restaurer ? Quelles priorités d'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et territoriales ? Cette thématique pourrait-elle devenir le « fil rouge » du LIFE Stratégique Nature pour la France ?*

#### Atelier 2 : Un réseau d'aires protégées efficaces

Depuis longtemps, les gestionnaires d'aires protégées n'ont eu de cesse de questionner leurs pratiques et de les améliorer. Cependant, il est impératif de mieux coordonner le pilotage des aires protégées depuis le terrain jusqu'aux éco-régions voire au-delà (cf sujets transverses qui peuvent dépasser ce périmètre). Par ailleurs, l'ensemble des usagers et gestionnaires de l'espace (pêcheurs, agriculteurs, forestiers, élus, aménageurs, chasseurs ...) sont également concernés par la protection des milieux naturels.

*Quels outils de montée en compétences, de mise en réseau et d'animation le LIFE Stratégique Nature peut-il mettre en œuvre pour répondre à cette volonté ?*

#### Atelier 3 : L'implication des citoyens

La protection de la biodiversité demeure encore une affaire de spécialistes. Pourtant l'implication des citoyens est essentielle pour réussir à changer collectivement nos comportements et mieux protéger la nature.

*Quels types d'action de montée en visibilité du sujet, de sensibilisation, d'appropriation de connaissances, d'ouverture vers les habitants et les usagers de la nature, pouvons-nous envisager dans le projet LIFE Stratégique Nature ?*

## Atelier 4 : Articulation du projet LIFE entre l'échelon national, régional et local

Il est attendu qu'un projet LIFE Stratégique Nature porte des actions d'envergure nationale tout en agissant sur le terrain et en mobilisant une large gamme de financements nationaux et européens pour la biodiversité.

*Dans ce cadre, quelle serait la bonne articulation entre le projet LIFE, les politiques menées à l'échelle régionale et les projets locaux ? Quelle organisation faudrait-il mettre en place pour générer et financer un maximum de projets cohérents pour la biodiversité et tout en restant lisible pour les porteurs de projet ?*

### Alignement sur les besoins à couvrir

Le cadre de référence des LIFE Stratégiques Nature (LIFE SNAP) ainsi qu'une précision des attendus du LIFE SNAP sur chacune des thématiques ont été partagés avec les participants en début d'atelier.

CADRE DE RÉFÉRENCE D'UN LIFE STRATÉGIQUE NATURE – LIFE SNAP	
<p>Définis dans le sous-programme "Nature et Biodiversité" du programme LIFE, les LIFE "Strategic Nature Projects - SNAPs" ou "LIFE Stratégique Nature" en français, constituent les nouveaux projets intégrés pour la Biodiversité. Ils ont vocation à être portés directement par les États membres afin de les soutenir dans la mise en œuvre des stratégies européennes et nationales pour la biodiversité.</p>	
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du Cadre d'action prioritaire (CAP) conformément à l'article 8 de la Directive Habitats 92/43</li> <li>Et/ou Mise en œuvre d'autres plans ou stratégies adoptées au niveau international, régional ou multirégional par les autorités compétentes en matière de protection de la nature et de la biodiversité.</li> </ul> <p>Grâce à la coordination des financements disponibles et à la mobilisation de financements supplémentaires ainsi qu'avec un niveau d'engagement important des acteurs concernés y compris dans les politiques sectorielles</p>	
<p><b>Attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution significative à l'état de conservation favorable des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, grâce à des actions de maintien et/ou de restaurations conformément aux mesures identifiées dans le CAP ;</li> <li>Contribution significative à la réduction des pressions sur les habitats et les espèces et restauration d'écosystèmes dégradés conformément aux mesures identifiées dans d'autres plans/stratégies/plans d'actions ciblés par le CAP.</li> </ul>	
<p><b>Activités éligibles</b></p> <p>Actions horizontales facilitant la mise en œuvre de la stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorant les capacités institutionnelles et de montée en compétences des acteurs de la biodiversité</li> <li>Permettant la mobilisation / coordination des fonds complémentaires pour des projets biodiversité</li> </ul> <p>Actions qui contribuent directement à la mise en œuvre des mesures prévues par la stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Actions visant le développement, l'expérimentation, la démonstration et l'application de méthodes et de pratiques de conservation, l'amélioration de la base de connaissances sur les valeurs naturelles des sites, sensibilisation du public ... (ex. Natura 2000)</li> </ul>	<p><b>Phasage et durée du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programmation par phases, idéalement de 3 ans chacune, avec un système de revoyure,</li> <li>Durée maximale du projet de 10 ans.</li> </ul>

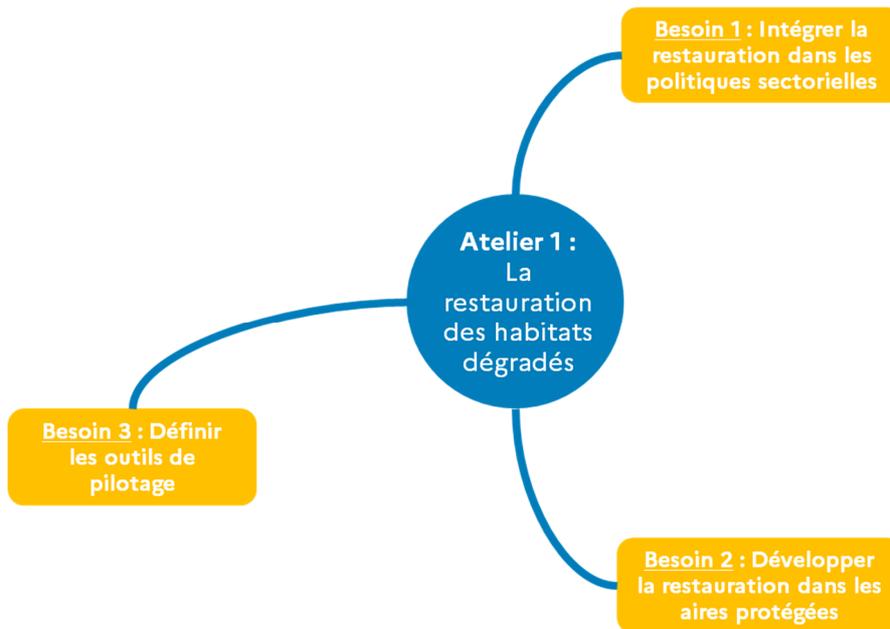
Présentation du cadre de référence d'un LIFE Stratégique Nature, partagé avec les participants

Atelier 1 : La restauration des habitats dégradés	
<p>Le mauvais état de conservation d'un grand nombre d'habitats (cf. indicateurs ONB) nécessite d'engager des actions de reconquête et d'agir sur les principales pressions qui ils subissent. Cette ambition, figurant également dans la stratégie européenne pour la biodiversité, a besoin d'être plus clairement définie en France.</p> <p>Peut-on se fixer des objectifs de restauration et à quel horizon ? Faut-il avoir des cibles prioritaires ? Disposons-nous d'outils fiables pour identifier et suivre les milieux à restaurer ? Quelles priorités d'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et territoriales ? Cette thématique pourrait-elle devenir le « fil rouge » du LIFE Stratégique Nature pour la France ?</p>	
<p><b>Précisions des attendus du LIFE SNAP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution significative à l'état de conservation favorable des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, grâce à des actions de maintien et/ou de restauration</li> <li>Contribution significative à la réduction des pressions sur les habitats et les espèces et restauration d'écosystèmes dégradés</li> <li>Montrer la contribution du LIFE à la stratégie biodiversité de l'Union Européenne</li> <li>Evaluation/restauration des écosystèmes et de leurs services</li> <li>Augmentation de la contribution de l'agriculture et de la sylviculture à la biodiversité</li> <li>Réduction de l'impact de la pêche et des autres utilisations des ressources naturelles marines et côtières sur la biodiversité</li> </ul>	
<p><b>Rappel des cibles de la Stratégie Européenne pour la biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cible 1: le renforcement de la mise en œuvre des directives nature par la définition d'objectifs d'amélioration des tendances de 30% des habitats et espèces d'intérêt communautaire en état non favorable: projet de lignes directrices en vue de l'adoption d'objectifs par les États membres sur une base volontaire</li> <li>Cible 2: la définition et la mise en œuvre d'objectifs surfaciques de restauration des écosystèmes dégradés : projet de nouvelle réglementation européenne : restaurer au moins 15% de la surface des écosystèmes dégradés d'ici à 2030, 40% d'ici 2040 et 100% d'ici 2050</li> </ul>	<p><b>Lien de la thématique avec les mesures de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte.</li> <li>Mesure 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées</li> </ul>

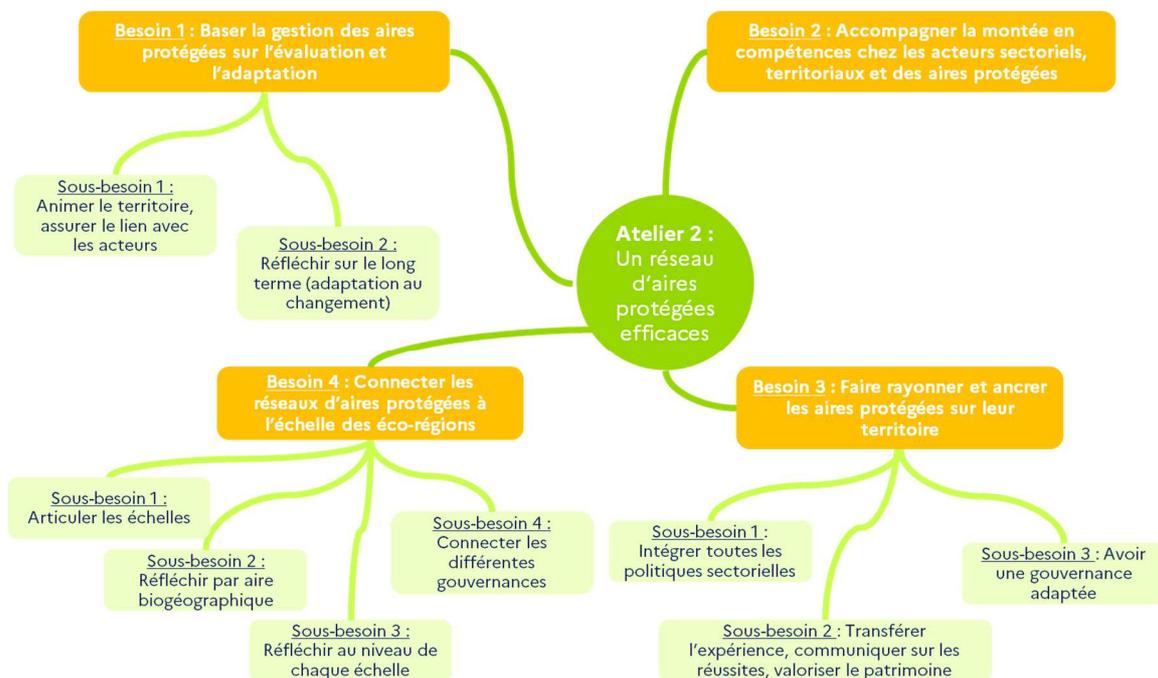
Exemple de présentation des attendus du LIFE SNAP sur une thématique (Atelier 1)

Ce travail préliminaire a permis d'élaborer une vision partagée, sous forme de « carte mentale », des principaux besoins à couvrir pour chaque thématique.

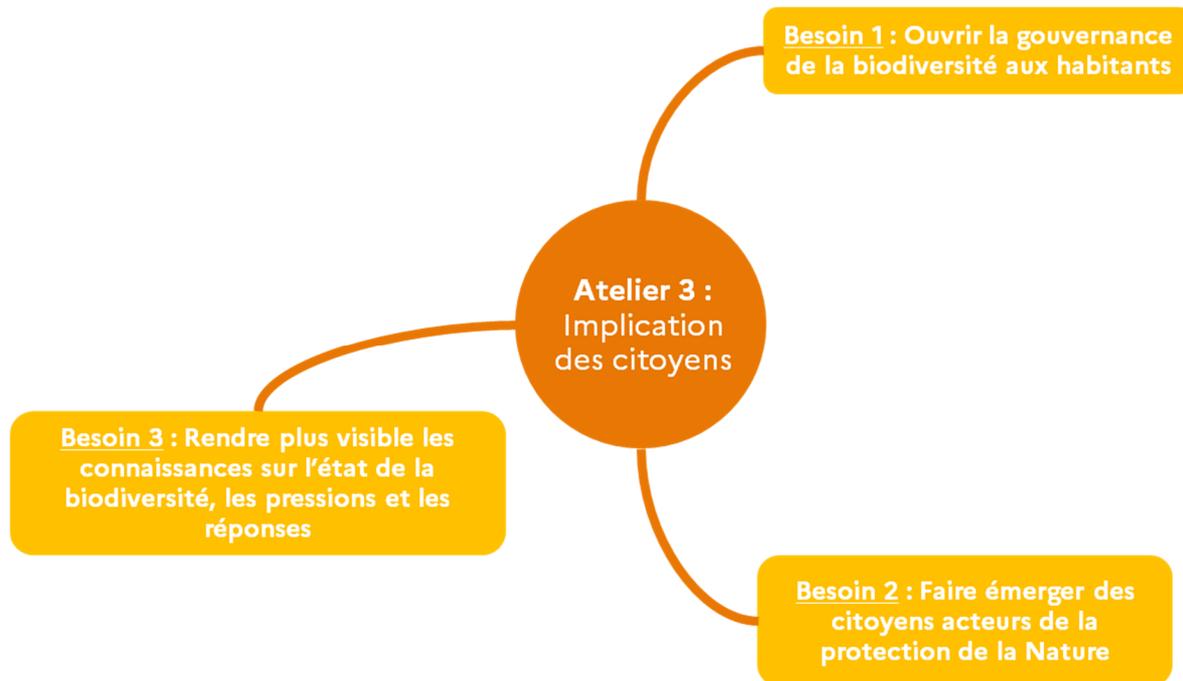
## Cartographie des principaux besoins de l'atelier 1 : La restauration des habitats dégradés



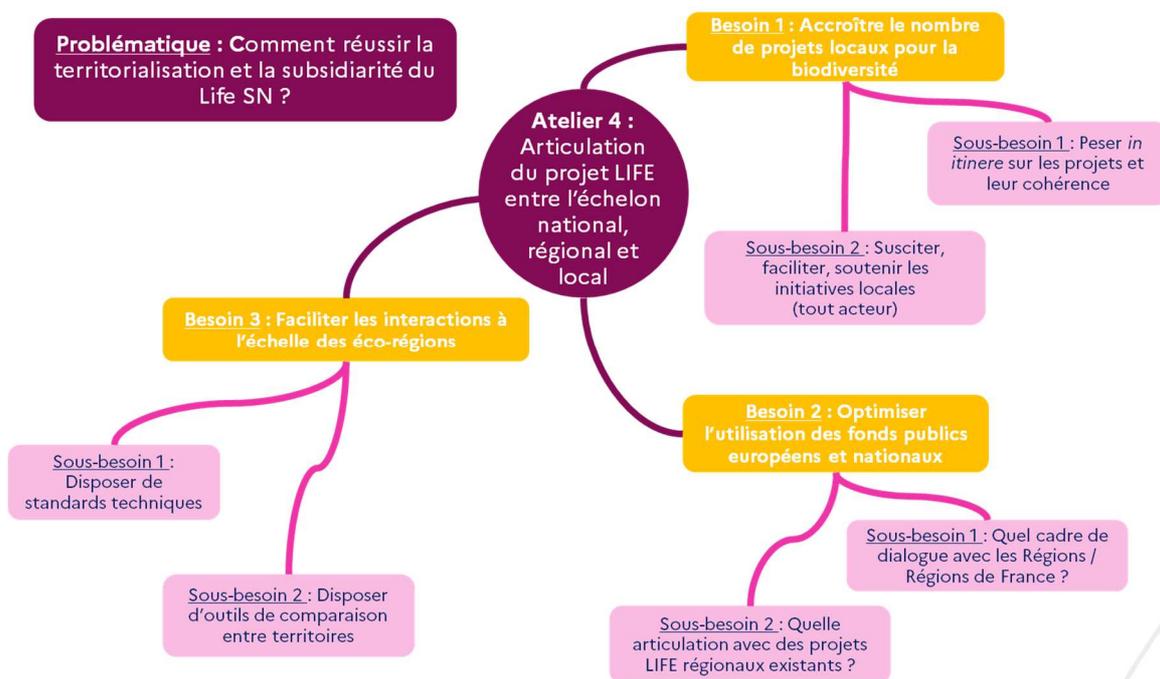
## Cartographie des principaux besoins de l'atelier 2 : Un réseau d'aires protégées efficaces



Cartographie des principaux besoins de l'atelier 3 : L'implication des citoyens



Cartographie des principaux besoins de l'atelier 4 : Articulation du projet LIFE entre l'échelon national, régional et local



## II.2 Synthèse des résultats

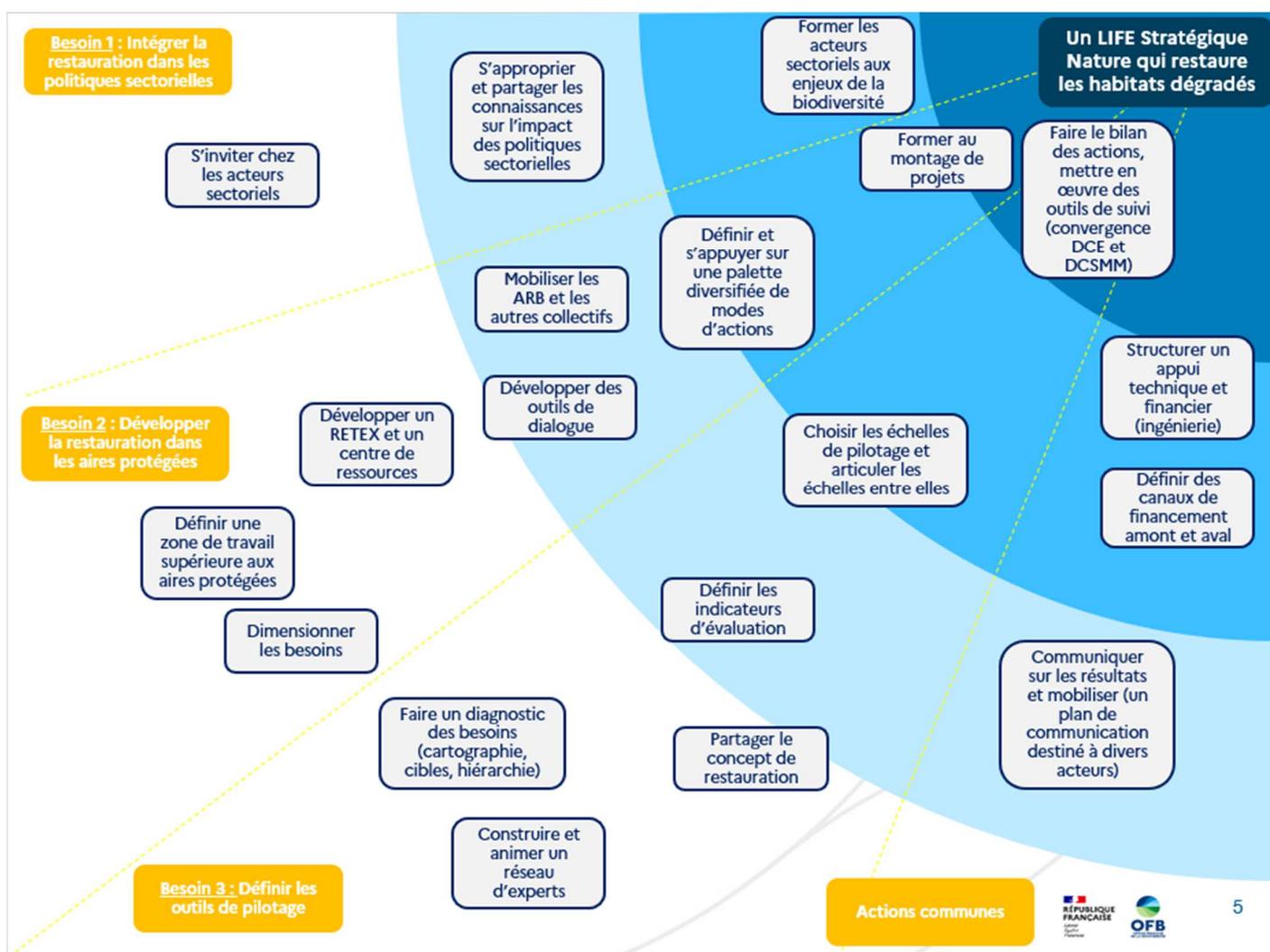
Les ateliers en sous-groupes visaient à définir, pour chaque besoin, les actions et groupes d'actions permettant de répondre à la thématique sur toute la durée du LIFE Stratégique Nature pour la France. Les participants ont ainsi été amenés à :

- **Réfléchir aux actions, acteurs et outils** permettant de répondre à chacun des besoins ;
- **Partager leurs idées, valoriser les initiatives proches, et identifier les principaux groupes d'actions** à porter ;
- **Jalonner, temporellement, les différents groupes d'actions.**

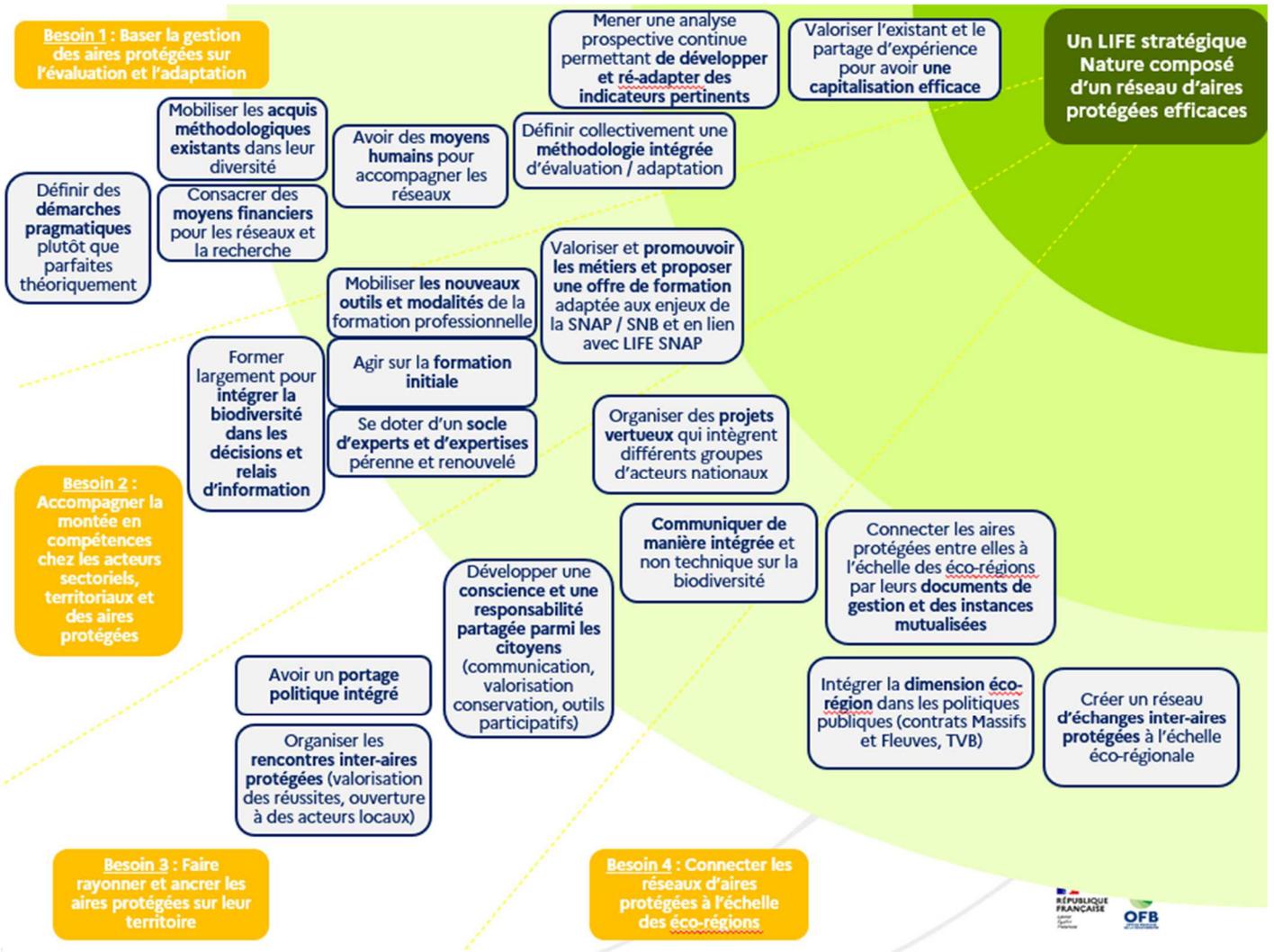
Les résultats des travaux ont ensuite été formalisés sous la forme de « matrices soleil », restituées lors d'un temps de plénière. Nous présentons ci-dessous la vision synthétique des actions répondant aux principaux besoins exprimés.

Une vision détaillée de chaque action est consultable dans le document « OFB\_LIFE SN\_Restitutions ateliers\_VF ».

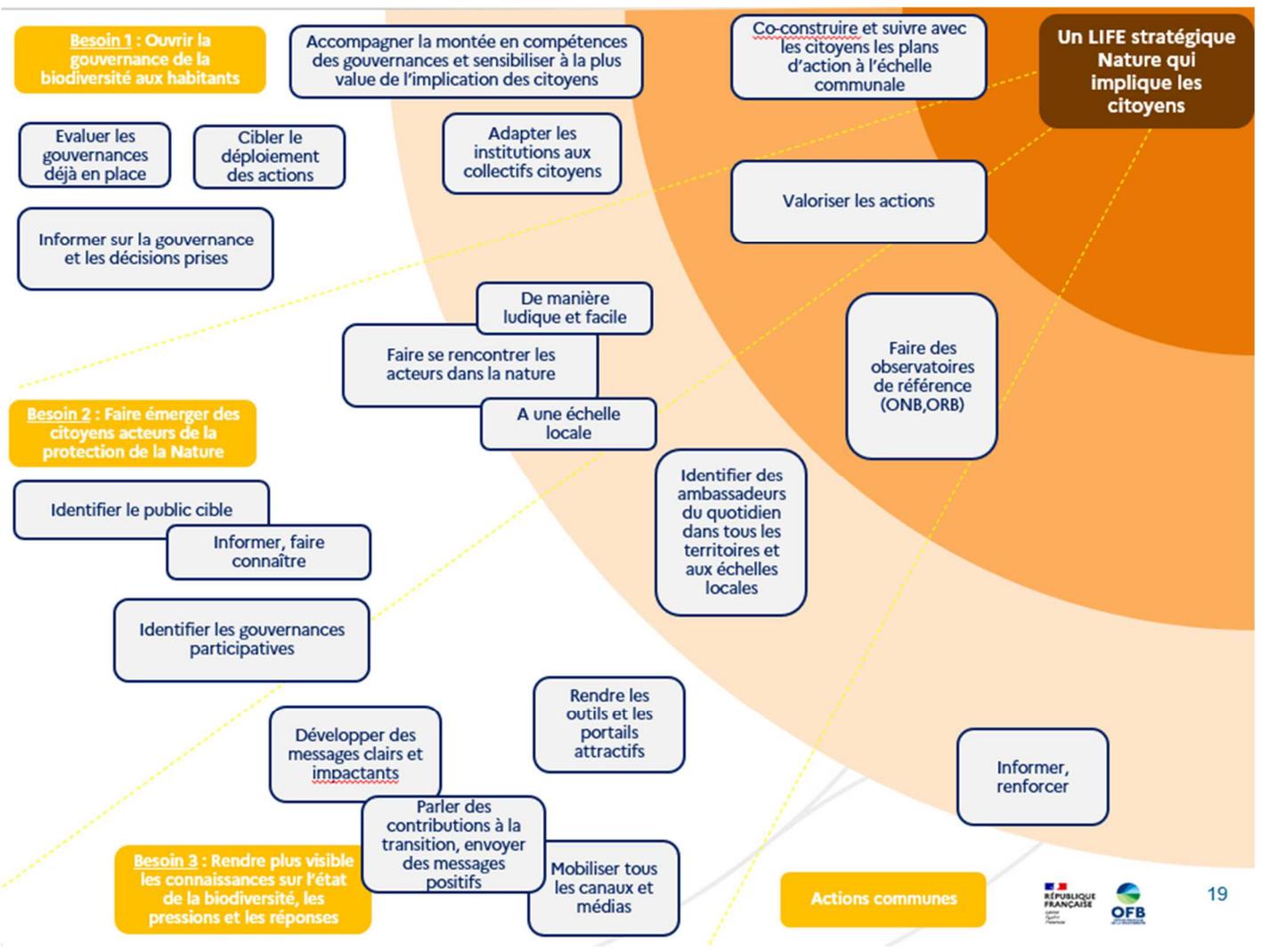
### Vision synthétique des actions permettant de répondre aux besoins de l'atelier 1 : La restauration des habitats dégradés



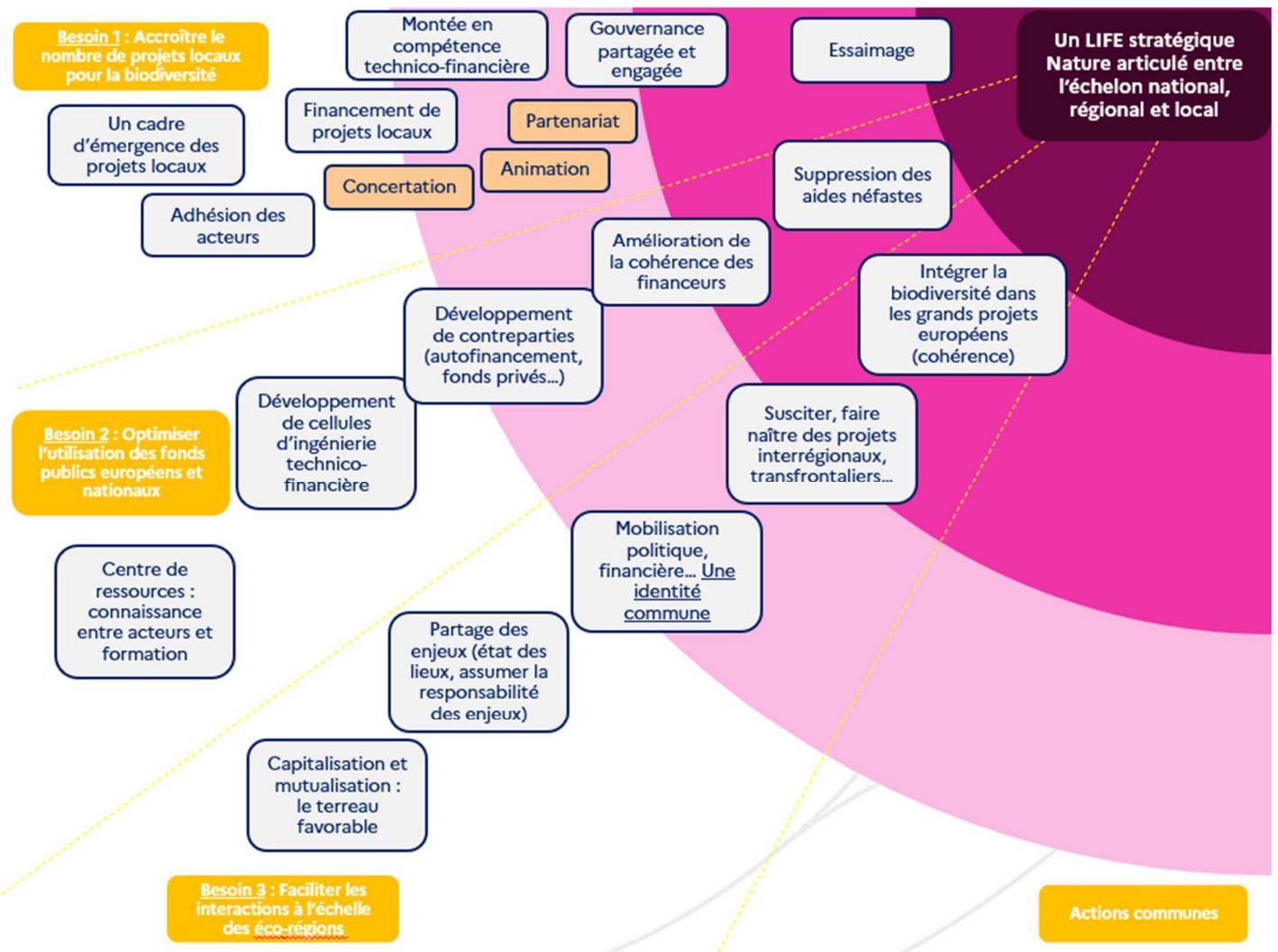
Vision synthétique des actions permettant de répondre aux besoins de l'atelier 2 : Un réseau d'aires protégées efficaces



# Vision synthétique des actions permettant de répondre aux besoins de l'atelier 3 : L'implication des citoyens



Vision synthétique des actions permettant de répondre aux besoins de l'atelier 4 : Articulation du projet LIFE entre l'échelon national, régional et local



III

# Restitution des échanges

## III. Restitution des échanges

### III.1 Réactions aux interventions en plénière

Intervention de J. CRESPIN et C. SEOANEZ : « Les projets LIFE Stratégique Nature : ambition, cadre de référence, et modalités de mise en œuvre »

**Question :** *Bonjour, pouvez-vous préciser ce qui est entendu par "obligation de mobiliser un autre fonds" ?*

**J. CRESPIN :** Cela veut dire qu'une partie de l'enveloppe d'un autre fonds doit être dédiée à la réalisation des objectifs du SNAPs, et intégrée dans la candidature. Le FEADER et le FEDER sont pertinents pour cela.

**C. SEOANEZ :** Plus d'informations sur la mobilisation de fonds sont disponibles dans les pages 26-27 du document d'appel à candidature, [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/life/wp-call/2021-2024/call-fiche\\_life-2021-strat-two-stage\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/life/wp-call/2021-2024/call-fiche_life-2021-strat-two-stage_en.pdf)

**F. GAUTHIEZ :** Le FSE est peu utilisé pour la biodiversité (formation, montée en compétence) et il y a des potentiels pour l'utiliser de manière plus optimale. L'idée est peut-être d'identifier un ou plusieurs autres fonds où nous sommes sûrs qu'il y aura des engagements.

**Question :** *Est-ce que le constat pour les milieux ouverts et cultivés, dressés par M. Touroult<sup>1</sup>, a été pris en compte dans l'élaboration de la nouvelle PAC ? Quelle interaction entre politique de conservation de la Nature et politique agricole au niveau UE ?*

**J. CRESPIN :** Les Plans Stratégiques Nationaux PAC doivent prendre en compte les besoins du cadre d'Action Prioritaire (CAP) et des autres plans liés à la mise en œuvre de la législation Nature de l'UE.

Une disposition spécifique a été intégrée pour demander l'articulation du plan national PAC avec les LIFE SNAP. Le rôle de la Commission sera de demander l'articulation du plan national avec le CAP mais aussi de considérer le rôle de la PAC pour mobiliser des fonds complémentaires pour le futur SNAP.

**Question :** *Quel est l'impact du financement de gros projets SNAPs sur les financements LIFE traditionnels (stagnation du budget au niveau européen ?) et sur les cofinancements nationaux disponibles (MTE/OFB) ? Il n'y a pas d'augmentation malgré l'augmentation du budget européen ?*

**J. CRESPIN :** Le niveau de financement des projets traditionnels est maintenu.

**C. SEOANEZ :** Le budget total annuel pour financer les projets traditionnels Nature demeure constant, c'est le financement pour les projets SNAP qui a été augmenté.

**F. GAUTHIEZ :** Il y a un cadrage financier général pour les LIFE stratégiques Nature, mais le reste des financements demeure pour les projets plus « classiques ».

**M. PAPOUIN :** Il faut distinguer le LIFE Stratégique Nature et les LIFE traditionnels qui demeurent et sur lesquels le Ministère apportera son appui.

---

<sup>1</sup> Voir l'intervention « Principaux enjeux de conservation des habitats et espèces » de M. Julien Touroult, directeur de l'UMS Patrimoine (voir à partir de 44'40 sur la vidéo de restitution de la journée, ainsi que les diapositives 25 et 26 du support de plénière).

Intervention de J. TOUROULT : « Enjeux de conservation et de restauration de la biodiversité dans les aires protégées françaises métropolitaines et d'outre-mer »

**Question :** *Au regard de l'enjeu d'approche intégrée dans la préservation des écosystèmes naturels, est-ce qu'il n'est pas réducteur voir dangereux d'englober toutes les sylvicultures dans un même facteur de pression pour la préservation des milieux boisés ?*

*Sur la situation des prairies, quel est le type de sylviculture qui impose une pression sur les milieux ouverts ? Est-ce que ce n'est pas plutôt l'enfrichement, auquel cas il ne s'agirait pas de la sylviculture mais de l'absence de sylviculture ?*

**J. TOUROULT :** Le panorama global est difficile à résumer en quelques minutes, la présentation visait plutôt à présenter les principaux enjeux des politiques sectorielles. Des choses beaucoup plus précises sont détaillées dans les reportages.

Intervention de M. PAPOUIN : « La stratégie nationale des aires protégées 2030, vers une politique intégrée de protection de la nature »

**Commentaire :** *Un enjeu serait aussi d'intégrer les écosystèmes urbains dans la réflexion, de ne pas les oublier dans les trames, les réservoirs et les ambitions de restauration.*

Commentaires et questions transverses aux interventions

**Question :** *Suite aux présentations, quel est le périmètre d'action de ce LIFE : les sites Natura 2000 en France (notamment ceux en mauvais état), les aires protégées (pour soutenir la SNAP), ou la biodiversité en général (en lien avec la SNB) ?*

**M. PAPOUIN :** Le LIFE n'est pas limité à Natura 2000. L'enjeu de restauration de nos écosystèmes ne se limite pas seulement à Natura 2000, et le Cadre d'Action Prioritaire ne se limite pas non plus à Natura 2000.

Le périmètre sera celui que l'on choisira. Il nous faut réfléchir à « Ce que l'on veut faire ». Il faut que l'on identifie les sujets sur lesquels on sait déjà faire mais qui doivent passer à une étape supérieure et être amplifiés. Il faut également identifier les sujets sur lesquels nous avons du mal à faire et pour lesquels le LIFE pourrait nous aider.

La question qui demeurera sera celle de l'aire géographique sur laquelle le LIFE sera appliqué. Nous verrons en fonction des acteurs engagés l'imbrication des différentes échelles.

**Question :** *Si le début du LIFE est en 2023, que deviennent les projets qui auront été montés voire commencés dans le cadre de ce LIFE entre temps, notamment si le dossier initial est refusé ?*

**Réponse apportée par l'OFB après le séminaire :** Comme dans tout projet LIFE, seules les actions qui n'ont pas commencé avant la date de démarrage officiel du projet seront éligibles.

**Question :** *Que ferait le LIFE que ne ferait pas la PAC, et comment est-ce que cela s'articulerait avec le FEADER ?*

**F. GAUTHIEZ :** Le LIFE peut apporter de l'ingénierie, faire de la démonstration, montrer qu'il peut y avoir des expériences réussies autour de l'agriculture et de la biodiversité. Il peut aussi apporter des éléments techniques pour que les programmes opérationnels du FEADER soient plus pertinents vis-à-vis de la biodiversité. Le LIFE peut aller sur ces leviers, sachant que les moyens du FEADER sont importants : l'objectif est qu'ils aillent un peu plus vers la biodiversité.

## III.2 Réactions aux restitutions des ateliers thématiques

Atelier 1 : La restauration des habitats dégradés

**Commentaire :** *Ne faudrait-il pas faire la synthèse de tous les programmes, plans d'actions existants (DOCOB, SRADDET, PDA, PDM...) pour en ressortir quelques actions emblématiques et les labelliser LIFE Stratégique pour aller rapidement dans l'action ?*

**Commentaire :** *L'expérience montre que "s'inviter" chez les acteurs ne suffit pas. La notion "d'accompagnement", qui implique de la durée devrait être mobilisée, elle implique des moyens et des méthodes différents.*

Atelier 2 : Un réseau d'aires protégées efficaces

**Commentaire :** *Ne faudrait-il pas afficher comme ambition au LIFE Stratégique de donner un 2<sup>ème</sup> souffle au réseau Natura 2000 (moyens, actions, communication) ?*

Atelier 3 : L'implication des citoyens

**Commentaire :** *Est-ce que l'on ne pourrait pas envisager qu'une des plus-values du LIFE SN soit d'avoir une stratégie réseaux sociaux ambitieuse, ce qui permettrait de toucher plusieurs publics et notamment les jeunes ?*

Atelier 4 : Articulation du projet LIFE entre l'échelon national, régional et local

**Commentaire :** *Pourquoi ne pas imaginer des points infos biodiversité dans les régions (comme il y a des points infos énergie) ? Un point par région à la fin du LIFE qui deviennent ensuite pérennes (même idée que les cellules d'ingénierie technico-financière...)*

## III.3 Réactions à la table ronde de conclusion (A. CAZIN, F. GAUTHIEZ, M. SOMMIER)

Commentaires des participants en ligne

**Commentaire :** *Le LIFE doit permettre de déployer une ingénierie technique et financière à l'échelon régional afin de faciliter l'émergence, l'accompagnement et l'évaluation des projets locaux.*

**Commentaire :** *Le collectif régional des Pays de la Loire (qui associe également les gestionnaires :)), d'ores et déjà particulièrement actif (techniquement et financièrement) au titre de la SRB, est à votre disposition pour la séquence de co-construction du projet.*

**Commentaire :** *Le besoin de financement de la biodiversité dans les territoires est ressorti fortement lors de la Rencontre des Métropoles Nature le 7 septembre dernier à Marseille mais aussi lors du sommet des réseaux des collectivités le 8 septembre, en marge du Congrès mondial de la nature de l'UICN. N'oublions pas la concertation des collectivités locales au niveau régional (ou de "l'éco-region") afin de bien cibler les besoins de financement.*

**Commentaire :** *Les résultats font réfléchir sur ce que l'on a déjà mis en place (collectifs régionaux, ARB), qui ont déjà développé des cellules d'assistance techniques de montage de projet et d'incubation de projets. Ces initiatives sont assez méconnues, ce LIFE peut leur donner plus de vigueur. Enfin, beaucoup de comités régionaux disposent de comités financeurs. Tous les financeurs ne sont pas encore présents, mais ce LIFE permettra probablement d'accélérer ces initiatives.*

## Questions des participants (répondues à l'oral)

**Question :** *De nombreuses discussions ont tourné autour du financement des projets pour la biodiversité. Quel serait le rôle du LIFE par rapport aux comités des financeurs déjà en place dans plusieurs régions ?*

**F. GAUTHIEZ** – Cela revient à se poser la question de la plus-value du LIFE par rapport à des initiatives qui existent déjà mais qui pourraient être étendues à l'ensemble de la France. Il sera important de se positionner sur la façon dont on voudra utiliser ce programme LIFE, soit pour renforcer des dispositifs émergents soit pour mettre en place de nouveaux outils qui n'ont pas réussi à voir le jour faute de financements.

**Question :** *Pouvez-vous en dire plus sur le point calendaire octobre 2021 – mars 2022 "concertation échelon régional" : qui organisera cette concertation ? comment ? etc... Quelles seraient les dates et la durée de ce LIFE ? Nous avons du mal à comprendre l'articulation entre les différentes échelles et pensons qu'il y a un vrai enjeu de coordination entre les différentes têtes de réseaux, collectivités, conférence des aires protégées, CNB... Quelle gouvernance et échelle ?*

**A. CAZIN** : Des réunions à l'échelle régionale seront tenues avec 5 acteurs ciblés : régions, agences régionales de la biodiversité (ARB) quand elles existent, DREAL, Agences de l'Eau et Directions régionales de l'OFB. L'objectif sera d'avoir une remontée des informations et besoins sur les priorités de conservation et de restauration de la biodiversité à l'échelle régionale – souvent traduites dans des documents existants - ainsi que des attentes de ce LIFE Stratégique Nature.

Il est prévu d'organiser des réunions systématiques, ce qui permettrait de savoir si des régions ou ARB souhaitent devenir des bénéficiaires associés, c'est-à-dire des personnes morales qui réalisent une partie du projet et bénéficient d'une partie des subventions. Des financeurs peuvent également être des parties prenantes du projet sans être bénéficiaires associés.

**M. SOMMIER** : *Il y a parfois une confusion entre la notion de concertation, de montage du projet, et la notion de bénéficiaire associé.* Les concertations ne préjugent pas de qui seront les bénéficiaires associés. La question des échelles d'action est évidemment très forte et ne doit pas oublier les territoires ultramarins. La question du portage au niveau des éco-régions est aussi importante, nous devons faire preuve de créativité.

**Question :** *Nous devons être dans des logiques de plus-value, de financer le « Qu'est-ce qu'on n'arrive pas à faire ». Il y a un véritable enjeu de s'appuyer sur l'existant pour réussir ce LIFE. La question est ainsi : comment pouvez-vous mobiliser les fonds européens de façon dynamique et nous faciliter la tâche ?*

**F. GAUTHIEZ** : Nous devons effectivement associer la Conférence des Aires Protégées (CAP), et nous appuyer sur la SNB. Nous aurons réussi la construction du LIFE si l'on travaille cette articulation. Il faut associer les têtes de réseaux et aller au contact des acteurs territoriaux. Et par ailleurs, le LIFE devra faciliter la mobilisation des autres fonds et, pourquoi pas, accompagner le montage de projets LIFE « classiques ».

**Question :** *Ce choix de la candidature d'une Région ou non se fera donc pendant ces réunions régionales ? Pour les Régions, il faut donc se mettre en ordre de marche dès maintenant pour voir quelles actions on souhaiterait mener et avec quels financements ?*

**F. GAUTHIEZ** : Oui, il faut réfléchir dès maintenant ! Nous devons définir au plus tôt les actions prioritaires autour desquelles nous orienterons le LIFE. Partir avec des choses préconstruites est une bonne partie de la réponse.

**Question :** *Existe-t-il un schéma logique de lien / complémentarité entre toutes les concertations locales des dispositifs suprarégionaux "proches" (SNAP, SNB, SDAGE, DSF...) et le LIFE stratégique pour que les acteurs territoriaux s'y retrouvent ?*

**M. SOMMIER :** On voit bien que sur les plans d'actions territoriaux de la SNAP il y a un tropisme naturel sur le premier objectif de la stratégie mais que cela patine plus sur les 6 autres objectifs (intégration dans les politiques publiques, qualité de gestion...) Le LIFE est un outil pour concrétiser les rêves qui s'y retrouvent.

**L. GERMAIN :** Ce que nous allons proposer est d'avoir un point de rencontre entre les têtes de réseaux aires protégées et les collectifs régionaux début 2022. Il y aura un temps spécifique de rassemblement pour écrire le contenu du LIFE.

Sur le fond, on ne va pas créer une nouvelle stratégie, l'objectif est bien de mettre en œuvre les stratégies déjà écrites (stratégie aires protégées, SNB).

Ce serait un échec si nous déposons seulement un LIFE en 2022, sans projet en régions. L'objectif est de déposer un ensemble de projets cohérents entre eux, qui se retrouvent autour d'objectifs communs, et peuvent se permettre d'aller chercher d'autres fonds européens.

Dernier point : sur l'échelle éco-régionale, la plus-value du LIFE pourrait être importante là-dessus car nous ne sommes pas « capés » pour cela.

**Question :** *Sur l'aspect gouvernance, nous trouvons cela dommage d'exclure les gestionnaires d'aires protégées. Il y aurait un véritable intérêt à opérationnaliser grâce à ces gestionnaires de terrain car nous serons sur des problématiques de conservation et de restauration.*

*Il y aura également un véritable intérêt à avoir une réflexion au sein de la conférence des aires protégées (CAP). Cela fera partie de notre feuille de route 2022.*

**M. SOMMIER :** Sur le plan national, il est évident qu'il faudra associer la CAP au montage du projet LIFE SN. Sur le plan régional, des réseaux régionaux de gestionnaires n'existent pas dans toutes les régions. Cela ne doit toutefois pas empêcher d'associer les réseaux de gestionnaires sur place. C'est l'un des gains que nous pouvons attendre du LIFE, de mettre cela en place dans toutes les régions.

**Question :** *Sur la crainte que ce LIFE puisse faire de l'ombre au LIFE Nature. Au niveau européen et national, par rapport aux interventions de ce matin, cela est clair qu'il n'y a aucun risque. Est-ce que l'on peut dire la même chose au niveau régional ?*

**A. CAZIN :** Le rôle est de réussir à mobiliser avec et en dehors du LIFE des financements pour la biodiversité. La concertation à l'échelle régionale permet un dialogue avec les acteurs institutionnels pour identifier leurs priorités et se donner des conditions de réussite à 10 ans.

**Question :** *Le niveau régional concentre beaucoup « d'intelligence » qui doit être remontée et partagée. Dans ce qui est présenté, nous sommes étonnés de ne pas voir ce qu'il se passe au niveau des régions.*

**F. GAUTHIEZ :** Nous pouvons donner plusieurs exemples comme le Club Agir en Région pour la Biodiversité. Ce club est le lieu de rencontre des collectifs régionaux qui travaillent ensemble pour œuvrer pour la biodiversité au niveau des régions.

**M. SOMMIER :** Au niveau du Club ARB, nous avons à la fois des techniciens et des exécutifs régionaux. Les points d'entrée politiques dans chaque région sont en train de s'organiser et vont prochainement pouvoir travailler de manière cohérente avec les acteurs techniques.

**A. CAZIN :** Des actions de concertation avec les acteurs des politiques sectorielles et territoriales (agriculture, forêt, énergies renouvelables, sports de nature, urbanisme et collectivités territoriales) sont également prévues dans le cadre du projet préparatoire. Elles permettront de définir des actions d'intégration de la biodiversité dans ces secteurs et d'identifier les différentes parties prenantes impliquées.

**Question :** *Des expérimentations pourront être intégrées en parallèle de projets complémentaires. Sur quels critères seront départagés ces projets ?*

**F. GAUTHIEZ :** Une façon de faire, que l'on avait utilisée pour le LIFE Artisan, est un appel à projets. A ce stade, nous n'avons pas encore choisi si nous ferons des appels à projets ou du gré à gré.

**A. CAZIN :** L'appel à candidature donne des précisions : tout ce qui peut être financé hors LIFE doit l'être de façon prioritaire. Nous analyserons d'abord ce qui peut être financé dans le FEDER ou FEADER et, ensuite, s'il n'y a pas de ligne de financement pour un projet, nous nous tournerons vers le LIFE. Le but est d'accompagner le maximum de projets en ayant travaillé ensemble sur la ligne de partage.

**Question :** *Le LIFE est un « objet commun ». Quels outils allez-vous mettre en place pour maintenir la dynamique collective et continuer de s'inspirer des idées des uns et des autres ?*

**A. CAZIN :** Ce qu'il reste à faire est de proposer un mode de gouvernance. Nous devons imaginer la mise en place d'un collectif souple, d'une année, pour arriver à la candidature. Cette gouvernance sera distincte de celle qui se mettra en place avec l'ensemble des parties prenantes du projet et qui sera en charge de l'écriture concrète de la candidature.



Réalisation dans le cadre du projet LIFE BTP  
« Biodiversité intégrée dans les Territoires et les Politiques »,  
porté par l'OFB et soutenu par l'Union européenne